

NATATHLON DEPARTEMENTAL

les 21-22 janvier 2012 - les 10-11 mars 2012 – les 31 mars-01 avril 2012

LIEUX : Samedi 21 janvier 2012 : Conflans Samedi 10 Mars 2012 : Chevreuse Samedi 31 Mars 2012 : Chevreuse
Dimanche 22 janvier 2012 : Plaisir Dimanche 11 Mars 2012 : Maurepas Dimanche 01 Avril 2012 : Maurepas

CATEGORIE : BENJAMINS (1999-2000)

Qualificative pour le Trophée Lucien ZINS des benjamins, la finale régionale et la finale départementale du Natathlon. Classement National à condition de participer à toutes les épreuves du programme.

Les clubs engageront leurs nageurs sur 3 épreuves du programme au maximum à chacune des périodes.

PROGRAMME :

Le samedi 21 janvier 2012 : 800 m NL (F) - 50 m PAILLON (G-F) – 100 m NL (G-F) – 400 m 4 NAGES (G).

Le dimanche 22 janvier 2012 : 800 m NL (G) – 50 m DOS (F-G) – 50 m BRASSE (F-G) – 400 m 4 NAGES (F).

Le samedi 10 mars 2012 : 800 m NL (G) – 50 m DOS (F-G) – 50 m BRASSE (F-G) – 400 m 4 NAGES (F).

Le dimanche 11 mars 2012 : 800 m NL (F) – 50 m PAILLON (G-F) – 100 m NL (G-F) – 400 m 4 NAGES (G).

Le samedi 31 mars 2012 : 400 m 4 NAGES (F-G) – 50 m DOS (F-G) – 50 m BRASSE (F-G) – 50 m PAILLON (F-G).

Le dimanche 01 avril 2012 : 800 m NL (F) – 100 m NL (G-F) – 800 m NL (G).

Sur l'ensemble du programme des 6 réunions, les séries seront inversées à savoir que les meilleures séries partiront les premières, En fonction du nombre d'engagements le CD78 se réserve le droit de faire nager les séries de 800 NL à deux par ligne d'eau

ENGAGEMENTS :

1^{ère} période : Temps d'engagements libres. Les engagements devront parvenir au CD78 pour le **mercredi 11 janvier 2012** aux conditions fixées dans les règlements généraux.

2^{ème} période : Temps d'engagements libres. Les engagements devront parvenir au CD78 pour le **mercredi 22 février 2012** aux conditions fixées dans les règlements généraux.

3^{ème} période : Seuls les temps réalisés entre le **16.09.2011 et le 18.03.2012** seront pris en compte Les engagements devront parvenir au CD78 pour le **mercredi 21 mars 2012** aux conditions fixées dans les règlements généraux.

RECOMPENSES :

A l'issue des 3 périodes, un classement départemental individuel sera établi par addition des points de la meilleure performance de chaque épreuve réalisée dans ces 3 périodes, à savoir les 6 épreuves.

Les 6 premières filles et les 6 premiers garçons de chaque année d'âge recevront une récompense.